

AVIS À LA POPULATION
RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE
D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT
- COMMUNES DE NASSOGNE ET MARCHE-EN-FAMENNE-
Projet de catégorie B
(projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement)



DEMANDEUR: STORM 66 srl, Borsbeeksebrug 22, 2600 Anvers

Communes concernées au sens du Code de l'Environnement : Marche-en-Famenne, Nassogne, Rochefort.

OBJET: Demande de permis unique de classe 1 par les sociétés STORM 66 srl en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc de **3 éoliennes** d'une puissance unitaire maximale de 7 MW rue d'Ambly, sur le territoire des communes de Nassogne et de Marche-en-Famenne, entre Ambly, On et Hargimont.

STORM vous invite à participer à la réunion d'information organisée
le 25 janvier 2022 à 19h00
au Hall Omnisports de Nassogne
situé rue du Vivier 8, 6950 Nassogne.

Cette réunion d'information a pour objectif de :

1. permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément aux dispositions de l'article R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, l'étude d'incidences sur l'environnement sera réalisée par le bureau d'études IRCO srl | division de M-tech SA, route de Hannut, 55 à B-5004 BOUGE (Namur).

Toute personne intéressée peut participer à cette réunion. **En raison des mesures sanitaires imposées dans le cadre du COVID-19, l'inscription préalable est requise, au plus tard le 24 janvier 2022, en utilisant le formulaire de contact disponible sur le site www.afp-pro.be/inscription/on.** Il est également possible de s'inscrire par téléphone et d'obtenir toute information sur l'organisation de la réunion au +32 494 48 71 99 (entre 10h et 16h). La présentation sera disponible sur le site <https://www.storm.be/fr/parc-eolien/on> à partir du 26 janvier 2022.

Dans un délai de **15 jours** à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, chacun peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal de Nassogne (Place Communale, 6950 Nassogne) en y indiquant ses **nom et adresse**, et en envoyant une copie à Storm 66 srl, à l'attention de Mélanie Payen, Borsbeeksebrug 22, 2600 Anvers ou par mail : info@storm.be.